



# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL Jeudi 15 février 2018 - Meusnes

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 15 février 2018 à 18h00 à Meusnes**, sur convocation du Président en date du 30 janvier 2018.

# Etaient présents :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BILLY	Jean-Claude LATREILLE	Pierre-François BAUDONCOURT
CHATEAUVIEUX		Marie-Rose VENISSE
CHATILLON-SUR-CHER	Pierre JULIEN	Bruno DANGER
CHATRES-SUR-CHER	Claude de CARFORT	
CHEMERY	Françoise CHARLES	Jean-Philippe BRAULT
CHISSAY-EN-TOURAINE	Philippe PLASSAIS	
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
COUDDES	Hubert MARSEAULT	
COUFFY	Jean-Pierre EPIAIS	Patrice BRAULT
FAVEROLLES-SUR-CHER	Bernard GIRAULT	Olivier RACAULT
FRESNES		Corine FOINARD
GIEVRES	Robert MOUGNE	
GY-EN-SOLOGNE	Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	
LANGON-SUR-CHER	Jean-Marc BARY	
LASSAY-SUR-CROISNE		Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE
LOREUX	Jacqueline ECHARD	
MARAY	Patrick MAILLET	
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINEAU	
MEHERS	Didier CRECHE	
MEUSNES	Jacky AUGIS	
MONTHOU-SUR-CHER	Jean-Michel JOLY	
MONTRICHARD - VAL DE CHER	Pierre LANGLAIS	
NOYERS-SUR-CHER		Jacques MOREAU
OISLY	Chantal MARDON	
PONTLEVOY	Hubert ARMAND	Jean-Louis BERTHAULT
POUILLE	Alain GOUTX	Michel DELALANDE
PRUNIERS-EN-SOLOGNE	Claude THEREZE	Jacqueline COGNET
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LORGEOUX	
ROUGEOU		Jean-Paul POIDRAS
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SEIGY		Marc RIBEAU
SELLES-SUR-CHER	Francis MONCHET	
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	Anne-Marie DELALANDE
THESEE	Daniel CHARLUTEAU	20
VALLIERES-LES-GRANDES	Francis GESMIER	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Claude OTON	Isabelle BEAUJARD
CC VAL DE CHER - CONTROIS	Daniel CHARLUTEAU	
	Jacques PAOLETTI	
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	Nicole ROGER	
MONESTOIS	Marie-Pierre BEAU	
	Jean-Marie JANSSENS	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jacques MARIER	
	Louis de REDON	

Etaient absents excusés: FEINGS: Leïla SALHI - FOUGERES-SUR-BIEVRE: Béatrice HUC - GIEVRES: Françoise GILOT-LECLERC - MAREUIL-SUR-CHER: Gérard OUDART - MENNETOU-SUR-CHER: Christophe THORIN / Martine TONNARD - MONTRICHARD-VAL DE CHER: André MARTIN / Dominique FIDRIC - OUCHAMPS: Christiane PERON - SAINT-JULIEN-DE-CHEDON: Bernard CHARRET - SAINT-JULIEN-SUR-CHER: Michel AUGER - SAINT-ROMAIN-SUR-CHER: Michel TROTIGNON - VILLEHERVIERS: Raphaël HOUGNON - CONSEIL DEPARTEMENTAL: Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER / Geneviève REPINCAY.

#### Assistaient également à la réunion :

- M. Yves POTHET, Maire de Mur-de-Sologne
- Mme Valérie PERIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- M. Julien BEAUDON, Agent de développement du Pays
- Mme Valérie CHAPEAU, Animatrice du Pays d'art et d'histoire
- Mme Sylvie DOUCET, Animatrice LEADER du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, Secrétaire du Pays
- M. Cyrille MEUNIER, Conseiller en Energie Partagé

#### Conseil de développement

- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Carole CARRE
- M. Michel MARSEILLE
- M. Jean-Luc SOMMIER, UCPS

#### Etaient excusés à la réunion :

- Mme Tania ANDRE, Conseillère régionale
- M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Conseiller régional
- Mme Claire MATHIEU, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Philippe NOYAU, Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher Cœur Val de Loire
- M. Gilles GARNIER, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- M. Dominique LECLERE, Maison de l'Emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay
- Mme Laetitia PIQUET, Jeune Chambre Economique de Romorantin Sologne
- M. Bernard VIGUIER

#### ष्ठ

M. CHANAL remercie la commune de Meusnes pour son accueil et les membres du Comité syndical de s'être déplacés si nombreux.

Il présente l'ordre du jour de la réunion.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Débat des orientations budgétaires 2018
- 2. Contrat Régional de Solidarité Territoriale : informations sur les nouvelles modalités du CRST (Région)
- 3. Intervention de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher (Gaëlle DE MAGALHAES) : comment créer des espaces tests agricoles dans le cadre d'approvisionnement en produits agricoles locaux ?
- 4. Conseiller en Energie Partagé :
  - Présentation des missions du CEP
  - Création d'une nouvelle commission ENERGIE
- 5. LEADER:
  - Etat d'avancement de la programmation de la maquette financière
  - Demande de subvention pour la programmation et l'animation 2018 du PAH
  - Demande de subvention pour le poste animation gestion du GAL pour 2018
- 6. Pays d'art et d'histoire :
  - Bilan définitif de la saison 2017
  - Information sur la préparation de la nouvelle saison 2018 : Evènement « Juin 1940 et présentation de la nouvelle grille tarifaire 2018
- 7. Questions diverses

#### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

#### DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### **CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES:**

Monsieur le Président a tout d'abord rappelé à l'assemblée les différentes missions du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais :

- La contractualisation régionale : suivi et animation du nouveau Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023
- La poursuite de l'animation-gestion du programme européen LEADER 2014-2020 porté par le GAL vallée du Cher-Romorantinais
- La programmation et l'animation du Pays d'art et d'histoire en 2018
- L'animation du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2018
- La mise en place aux côtés des deux EPCI (CCRM et CCV2C) de la véloroute Cher et canal de Berry à Vélo et du schéma des boucles cyclables de Pays.

Monsieur le Président rappelle les effectifs du Syndicat de Pays au 1er janvier 2018 :

- 1 Ingénieur, agent de développement : Julien BEAUDON
- 1 attaché, chargée de mission Leader : Sylvie DOUCET
- 1 attaché de conservation du patrimoine, animatrice du Pays d'art et d'histoire : Valérie CHAPEAU
- 1 attaché, Conseiller en Energie Partagé (CEP): Cyrille MEUNIER
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe, assistante : Daphné ECHEVARD
- 1 adjoint technique (agent d'entretien) (6/35°): Jeannine ALMEIDA

#### AGENT DE DEVELOPPEMENT ET ASSISTANTE (2 temps complets)

Monsieur le Président souligne que le financement des postes de l'agent de développement et de l'assistante est intégré depuis cette année dans le socle ingénierie du Contrat régional de solidarité territoriale.

Pour l'année 2018, la participation financière du Conseil régional s'élèvera à **50 000 €** (forfait de 35 000 € pour le financement du poste de l'agent de développement + forfait de 15 000 € pour le financement du poste de l'assistante).

#### CHARGEE DE MISSION LEADER (1 temps partiel)

Concernant le poste de la chargée de mission Leader, une participation financière du FEADER a été attribuée dans le cadre du programme LEADER pour financer à hauteur de 80 % le poste de l'animatrice ainsi que l'animation gestion du programme. Cette subvention de 67 720,28 € correspond aux dépenses du poste animatrice Leader pour la période 2016-2017 et ne sera encaissée que cette année 2018 compte tenu du décalage lié au démarrage du programme en 2016.

Une autre subvention correspond aux dépenses « animation - gestion » du poste animatrice Leader sera sollicitée au titre du FEADER pour l'année 2018.

## ANIMATRICE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (1 temps complet)

Les recettes de la DRAC sont dégressives en 2018 pour le financement du poste de l'animatrice PAH : financement de la période 01/01/2018-31/05/2018 à 20% soit 3 384 €.

Une demande de subvention au titre du CRST est sollicitée pour la prise en charge du poste de l'animatrice PAH à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et jusqu'au 31 mai 2018 : **39 200 €** 

- du 01/06/2016-31/05/2017 : 19 300 €
- du 01/06/2017-31/05/2018 : 19 900 €

Le FEADER pourrait être sollicité (en fonction de l'éligibilité Leader) pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (montant en cours de calcul) pour pallier le reste à charges du poste en l'absence de financement DRAC.

#### CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (1 temps complet)

Cyrille Meunier a été recruté pour une durée de 3 ans non renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Les recettes attendues pour le financement du poste CEP correspondent à la période 01/10/2017-01/10/2018. Participation de l'ADEME : 24 000 € et participation de la Région (via CRST) : 17 600 €.

Une participation financière de l'ADEME est aussi attendue pour le financement du matériel et des actions de communication relatives au poste CEP.

Il faut rappeler que lors de la signature de la convention Pays / ADEME, il a été précisé que le 1<sup>er</sup> versement d'acompte de subvention ADEME pour la participation du poste CEP n'interviendrait qu'à échéance N+1 (octobre 2018).

## **AUTRES DEPENSES ET RECETTES EN 2018:**

Il est attendu le versement de la participation annuelle du Conseil départemental de Loir-et-Cher au fonctionnement du Pays : 26 678,58 €.

#### Dépenses programme d'animations PAH

Les dépenses d'animations du PAH 2018 sont estimées à 19 372,21 €. Elles comprennent :

- manifestations
- actions de communication
- éditions et impressions des brochures PAH
- acquisition de matériel et fournitures
- vacations (rémunération des guides, créations et frais de déplacements)

En recette, une subvention de la DRAC sera sollicitée à hauteur de 20 % pour financer une partie de ce programme (2 552 €).

Une participation financière au titre du programme LEADER sera sollicitée pour compléter la subvention de la DRAC.

Par ailleurs, le Conseil départemental de Loir-et-Cher a décidé d'attribuer au Pays une subvention ponctuelle dans le cadre de « Festillésime 41 » d'un montant de 900 € pour accompagner le projet « Juin 1940 » à Chissay-en-Touraine.

#### Finalisation de l'étude Inddigo

Il s'agit de la finalisation de la mission d'assistance à l'élaboration du plan d'aménagement de la véloroute et des itinéraires cyclotouristiques du Pays : reste à payer 38 416 €.

Suite au décalage sur l'engagement de la phase 3 de l'étude, la Région a accordé une prorogation au Pays pour le versement du solde de la subvention attendue (11 940 €).

En dépenses, financement de l'étude « Au cas par cas » missionnée à Safège (2 057,04 €)

#### Charges à caractère général

Le Pays s'attache depuis plusieurs années à garantir une stabilité des postes de dépenses relatives aux charges à caractère général (loyer, charges, téléphone, entretien des locaux...).

#### Une participation stable depuis 2013 des cotisations des communes et des communautés de communes

Afin de combler le déficit creusé par l'absence de recette FEADER (rétroactivité des recettes sur l'année N-1 sur la période 2016-2017 pour le poste de l'animatrice Leader, et rétablir un équilibre budgétaire positif pour l'année 2018, le Pays est dans l'obligation de solliciter ses membres pour une hausse des participations des communes et communautés de communes.

Elle correspondrait à une hausse de + 0,50 €/hab permettant d'atteindre 1,66 €/hab contre 1,16 €/hab jusqu'à présent. Cette hausse correspondrait à environ 41 000 € soit une participation finale de 134 878 € (sur la base de 81 252 habitants selon les chiffres de la population légale 2015).

Monsieur le Président rappelle que, lors de la réunion du Bureau du Pays le 8 février 2018, les Présidents des deux communautés de communes ont proposé que leurs communautés de communes respectives puissent prendre intégralement en charge la hausse des participations sollicitée auprès des communes à savoir les + 0,50 €/hab. Cette proposition sera soumise au vote lors des prochains conseils communautaires des deux communautés de communes.

#### Un déficit de trésorerie depuis 2017

Le Président explique que le Pays bénéficiait jusqu'au début de l'année 2017 d'un excédent de fonctionnement reporté permettant de donner un peu plus de souffle à la trésorerie du Pays. Cependant, au regard du décalage important des recettes attendues pour l'année 2017, il a été nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie en novembre 2017. Celle-ci apporte ponctuellement un fond de roulement positif pour la trésorerie du Pays. Toutefois, à court terme et au plus tard le 8 décembre 2018, il conviendra de prévoir dans les dépenses le remboursement des lignes de tirage.

#### DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président précise qu'il y aura très peu de dépenses d'investissement dans le courant de l'année 2018. En effet, il conviendra de poursuivre l'installation du chargé de mission CEP (achat d'un fauteuil entre autres...). Il faudra également prévoir le versement annuel à la société SEGILOG pour le droit à l'utilisation des logiciels de comptabilité ainsi que le renouvellement des abonnements aux logiciels Adobe Photoshop et Acrobat Pro utilisés par l'animatrice du Pays d'art et d'histoire auprès de la société Aidicom Informatique.

Les recettes d'investissements correspondent aux amortissements des immobilisations (concessions et droits similaires, logiciels / matériel de bureau et matériel informatique / mobilier).

Au regard de ces orientations budgétaires, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'accepter la hausse des participations des communes et des communautés de communes (+ 0,50 €/hab) pour le fonctionnement du Pays.

Monsieur le Président rappelle que les communes cotisent aujourd'hui à hauteur de 0,58 €/hab, les communautés de communes cotisent également à 0,58 €/hab.

Sous réserve du vote favorable des deux communautés de communes, celles-ci prendront intégralement en charge l'augmentation de + 0,50 €/hab.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2018.

#### CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Julien BEAUDON informe que la Région prépare actuellement une proposition d'avenant au CRST qui sera prochainement présentée aux élus du territoire lors d'un prochain Comité syndical.

#### INTERVENTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER

Monsieur le Président remercie la Chambre d'Agriculture pour sa présentation en primeur au Pays du dispositif s'intitulant : Comment créer des espaces tests agricoles dans le cadre d'approvisionnement en produits agricoles locaux ?

Il laisse ensuite la parole à Gaëlle DE MAGALHAES pour présenter la mission (cf le diaporama).

#### **CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE**

# Contexte de la candidature du Pays : Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a candidaté pour la première fois pour cet appel à projet. En relation avec l'engagement figurant dans l'Agenda 21 qui est « d'accompagner les collectivités dans la réduction de leur empreinte énergétique », le Pays s'engage dans une stratégie de maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, le dispositif CEP s'articulera avec les territoires TEPCV (les deux CC du Pays , Montrichard ...)

Conseiller en énergie partagé - CEP



#### Création d'une nouvelle commission : commission « énergie »

Objectif: doter le territoire du Pays d'une instance consultative nouvelle permettant de travailler et d'échanger sur les actions et projets relatifs aux économies d'énergie

#### Missions

- > Suivre les projets (Energétis, ...), prioriser la réalisation des orientations définies sur le territoire et au sein de la commission, proposer des actions dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables;
- > Encourager la mutualisation d'actions, pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique sur le territoire;
- > Etre réactif vis-à-vis des appels à projets et appels à manifestation d'intérêts régulièrement proposés pour le territoire.

#### **Fonctionnement**

> 4 réunions par an

#### Composition

- ➤ Élus : Impliqués projet CEP
- SIDELC Volontaires
- > Techniciens: communautés de communes, Région, ADEME, communes pilotes
- > Partenaires: SIDELC, ENEDIS, GrDF, CAUE, Observatoire 41 (Pilote41) ...

# AMI - Contrat de d'objectif territorial des énergies renouvelables thermiques (COT EnR)

Contexte : L'ADEME et la Région souhaitent mobiliser les territoires pour déployer massivement des énergies renouvelables (EnR) thermiques.

Un chef de file territorial (*Pays*) est désigné pour élaborer la candidature et porter le contrat regroupant les projets de maîtres d'ouvrages <u>publics et privés</u>.

#### Avantages pour les porteurs de projets :

- > Une assistance technique (de la prise de décision jusqu'au suivi ) et un soutien financier.
- Le regroupement permet d'accéder à des financements habituellement inatteignables et/ou d'atteindre des niveaux de subvention plus élevés que pour des projets « isolés ».

Les filières éligibles : la production de chaleur (et les réseaux associés) à partir de :



la biomasse





l'énergie solaire thermique

Dates de dépôt des candidatures :

20 avril 2018

ou 30 septembre 2018

Projets à identifier: cep@valdecherromorantinais.fr

# LEADER

Sylvie DOUCET présente un point d'information sur l'avancée des dossiers instruits et validés par le comité de programmation.

#### Avancement du programme LEADER



4 dossiers ont été instruits et validés par le comité de programmation.

#### Mesure 19.2 : Mise en œuvre du programme LEADER

- <u>Fiche-action 4</u>: Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle
- Enveloppe totale de la fiche-action : 150 000 €
- Subventions accordées :
  - PAH, Centenaire de la présence US : 14 310,40 €
  - Compagnie du Hasard : 35 140,00 €
  - Commune de Fougères-sur-Bièvre : 6 500,00 €
- Disponible sur l'action 4 : 94 049,60 €

#### Mesure 19.4 : Animation - Gestion du programme LEADER

- <u>Fiche-action 6</u>: Déployer un dispositif d'animation au service de la stratégie
- Enveloppe totale de la fiche-action : 230 000 €
- Subvention accordée : 67 720,28 € (années 2016 et 2017)
- Disponible sur l'action 4 : 162 279,72 €

#### Délibérations pour demande de financements LEADER par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais



#### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : ANIMATION ET PROGRAMMATION 2018

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Animations 2018	19 372,21 €	DRAC	6 645,00
Salaire AAP	41 275,80 €	Région (CRST)	19 900,00
		Département	900,00
		LEADER	17 409,42
ANTER CASTAL AND	4000	Autofinancement*	14 793,59
TOTAL	60 648,01 €	TOTAL	60 648,01 €

\* Hors recettes PAH

#### Délibérations pour demande de financements LEADER par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais



#### □ ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Forum	2 000,00 €	LEADER	40 240,00 €
Salaire animatrice	42 000,00€	Autofinancement	10 060,00
Coûts indirects 15%	6 300,00		
TOTAL	50 300,00€	TOTAL	50 300,00€

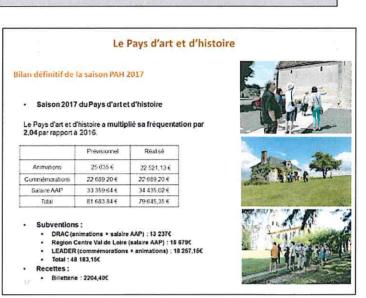
Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de l'autoriser à solliciter deux subventions FEADER dans le cadre du programme LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais :

- une subvention au titre de l'action « Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle » pour le financement de la programmation et de l'animation 2018 du Pays d'art et d'histoire, dans le territoire, à l'intention des habitants et des touristes.
- une subvention pour l'animation et la gestion du programme du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à solliciter ces deux subventions FEADER dans le cadre du programme LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais.

#### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE





#### Information sur les projets 2018 du Pays d'art et d'histoire Saison 2018 du Pays d'art et d'histoire 1 spectacle événement au château de Chissay-en ouraine : JUIN 40. Autres animations à : Co d'Aiguevives et d'Olivet, Theney, Pouillé, le patrimoine de Pays entre Saint-Julien-de-Chédon et Alguevives. Partenariat avec le Festival «Vo Jouer Dehors» Prévisionnel Animations 19 372.21 € Salaire AAP 41 275,80 € Total 60 648,01 € DRAC (animations + salaire AAP): 6 645 C Région Centre Val de Loire (salaire AAP) : 199000 LEADER (animations+ salaire AAP): 17 409,42 6 Conseil Départemental du Loir-et-Cher: 900 € Total : 44 854,42 € 13

Monsieur le Président rappelle qu'en 2015 le Comité syndical a défini l'offre tarifaire pour les visites du Pays d'art et d'histoire comme suit :

- Plein tarif: 5 € TTC/personne
- Tarif réduit : 3 € TTC/personne (ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap et aux habitants des communes faisant l'objet de l'animation - hors première date d'animation et sur présentation d'un justificatif de domicile).
- Gratuité pour : les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les accompagnateurs de groupe et les habitants des communes concernées par l'animation (pour la première date d'animation uniquement et à l'exclusion des concerts et des spectacles. Sur présentation d'un justificatif de domicile)

Lors du Comité syndical du 15 février 2018, Monsieur le Président a proposé d'introduire un nouveau tarif pour les animations de grande ampleur tel que le spectacle « *Juin 40* » qui se déroulera le 24 mai 2018.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de maintenir la grille tarifaire initiale définie en 2015, de mettre en place un tarif de 8 € TTC/personne pour les animations de grande ampleur telles que le

spectacle « Juin 40 » en 2018, de mettre en place un tarif réduit pour ces animations de grande ampleur à hauteur de 5 € TTC/personne (ce tarif s'applique aux personnes en situation de handicap et aux habitants des communes faisant l'objet de l'animation). Les tarifs votés en 2015 restent inchangés et s'appliquent toujours aux autres animations organisées par le Pays d'art et d'histoire à l'intention du public individuel. Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le 4 septembre 2017 M. ALMYR informait Monsieur le Président de sa démission du poste de 1<sup>er</sup> vice- président. M. le Président propose à l'assemblée de remplacer le poste de 1<sup>er</sup> Vice-président laissé vacant par M. ALMYR. M. Jeanny LORGEOUX étant l'unique candidat s'étant manifesté pour occuper ce poste, les membres du Comité syndical, sur proposition de M. le Président, approuvent à l'unanimité Jeanny LORGEOUX au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président.

M. le Président propose ensuite le nom de M. Daniel SINSON, Maire de Meusnes, comme 2<sup>ème</sup> Vice-président du Pays, poste laissé vacant par Jeanny LORGEOUX.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical acceptent cette proposition.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

Le Président Claude CHANAL